

Bureau Veritas Exploitation SAS

MARCQ-EN-BAROEUL
299 rue du Général de Gaulle
59700 MARCQ-EN-BAROEUL France
Téléphone : 03 20 19 25 00
Mail : victor.a.monteiro@bureauveritas.com

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020 du 5 août 2017



Date(s) du repérage : le 05/12/2023

Nom du site : DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD

Immeuble bâti objet du repérage :
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD
44 TER RUE JEAN BART
59000 LILLE

Numéro d'affaire :
Référence du rapport : 367740243.2.R
Rédigé le : 03/01/2024
Par l'opérateur de repérage : Victor MONTEIRO
Date de la commande : 16/10/2023

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS Le triangle de l'arche, 9 COURS DU TRIANGLE 92937 Paris la Defense Cedex Certificat n° 8118090



	Date de début de validité	Date de fin de validité
Amiante sans mention	12/05/2021	11/05/2028
Amiante avec mention	12/05/2021	11/05/2028

Ce rapport contient **35** pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement .

Signature du rédacteur :

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION.....	3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre.....	3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage.....	3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage.....	3
2. CONCLUSIONS.....	4
3. INFORMATIONS GENERALES.....	5
3.1. Immeuble bâti objet de la mission.....	5
3.2. Intervenants.....	5
3.3. Opérateur(s) de repérage.....	5
3.4. Laboratoire(s).....	5
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE.....	6
4.1. Textes réglementaires.....	6
4.2. Méthodologie de la mission.....	6
4.3. Limites de la mission.....	6
5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....	8
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite.....	8
5.2. Conditions de visite.....	8
6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE.....	8
6.1. Résultats détaillés.....	8
7. ANNEXES.....	11
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées.....	11
7.2. Croquis de repérage.....	12
7.3. Photos.....	19
7.4. Attestation d'assurance.....	24
7.5. Certificat de compétence.....	25
7.6. Rapports d'essais de laboratoire.....	26

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
L'ascenseur actuel sera retiré, ainsi que la machinerie au 4e étage, la colonne de l'ascenseur sera complètement détruite, du sous sol au 4e étage

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il est établi préalablement au repérage et définit les ouvrages ou composants de la construction et parties d'ouvrages ou de composant de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus, susceptibles d'être présents dans l'immeuble bâti.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages ou composants et parties d'ouvrages ou de composants de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou composants
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles, Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment, Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage, Peintures décoratives (pailletées, goutelettes,...), Revêtements bitumineux, Peintures intumescentes
Revêtements de sol	Dalles de sol, Nez de marche, Dalles moquettes avec entre-couche noire, Sous-couches (carton, feutre, ...) des revêtements souples, Colles bitumineuses, Colles non bitumineuses, Moquette, Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.), Peintures de sol, Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage, Revêtements de sols sportifs, Joints de dilatation et d'assemblage, Joints de contournement sur faux planchers, Enduit de cuvelage, Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment
Plafonds	Flocages, Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Panneaux collés, vissés ou cloués, Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite), Bandes calicot, Enduits de jointoiement et plots de colle des plaques de plâtre, Sous couches des tissus muraux, Peintures intumescentes, Revêtements bitumineux, Peintures décoratives (pailletées, goutelettes,...), Résines, Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage, Joint de dilatation
Murs et cloisons maçonnés	Flocages, Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupe-feu, Fourreaux (carton, fibres-ciment)
Matériels en machinerie	Freins d'ascenseurs

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

- parties du bâtiment :
Batiment F

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse: DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD
44 TER RUE JEAN BART
59000 LILLE

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date du permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications :
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD	Bureaux	Immeuble de travail > 300 personnes	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	non communiqué

Le repérage porte exclusivement sur les parties de bâtiments et les locaux dont la liste est détaillée en annexe
Parties d'immeubles bâti visitées

3.2. Intervenants

Partie prenante	Société	Adresse	Coordonnées
Commanditaire du repérage	DIRECTION INTERDEPARTEMENTAL ROUTES DU NORD LAETITIA CASTEL	2 RUE DE BRUXELLES CS 20275 59019 LILLE	laetitia.castel@developpement-durable.gouv.fr
Propriétaire	DIRECTION INTERDEPARTEMENTAL ROUTES DU NORD	2 RUE DE BRUXELLES CS 20275 59019 LILLE	/
Accompagnateur	TECHNICIEN ASCENSEUR	/	/

3.3. Opérateur(s) de repérage

Société	Nom	Organisme de certification	N° de certification*	Date d'obtention de la certification	Date de validité de la certification
BUREAU VERITAS 79018467501639	VICTOR MONTEIRO	BUREAU VERITAS	8118090	12/05/2021	11/05/2028

3.4. Laboratoire(s)

Société	N° d'accréditation	Adresse	Coordonnées
Eurofins Analyses pour le Batiment Nord	1-1593	557, route de NoyellesP.A. du PommierCS 20013 62110HENIN-BEAUMONTFrance	+33 3 21 08 80 20

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe A de la norme NF X 46-020, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Textes réglementaires

Code du travail : articles : L4412-2, R4412-97

Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations

Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

4.2. Méthodologie de la mission

L'opérateur de repérage examine de façon exhaustive toutes les parties de bâtiment concernées et affectées par le programme des travaux.

Il identifie les ouvrages de la construction, puis inspecte les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante en se référant à l'annexe A de la norme NF X 46-020 qui constitue la base du repérage.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante comprend au minimum une inspection visuelle des ouvrages de la construction afin de rechercher et d'identifier les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Cette inspection peut être suivie :

- d'investigations approfondies qui peuvent être destructives,

- de sondages,

- de prélèvements pour déterminer par analyse, la présence effective d'amiante dans les matériaux et produits préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Les matériaux et produits sont identifiés, localisés, et leurs caractéristiques sont renseignées.

En fonction des informations dont il dispose (documents, marquage sur les matériaux), de sa connaissance des matériaux et produits, l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante.

En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), il effectue un (ou des) prélèvement(s) pour analyses sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure.

Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau. L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Il transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement.

Conformément aux dispositions de la norme NF X 46-020, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

4.3. Limites de la mission

Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites de la présente mission et uniquement pour le périmètre et le programme des travaux prévus communiqués par le donneur d'ordre.

La présente mission n'est en aucun cas assimilable à un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux de démolition tel que défini par les articles R.1334-19 et R.1334-22 du Code de la Santé Publique, et n'est pas adaptée ni suffisante à l'évaluation du risque amiante en cas de démolition.

Dans le cadre de notre mission, seuls les ouvrages et parties d'ouvrages clairement identifiés comme concernés par les travaux prévus selon le programme et le périmètre fourni par le donneur d'ordre, font l'objet du présent repérage.

En cas de programme et/ou de périmètre de travaux imprécis, insuffisamment détaillé, non abouti ou ambigu, il revient au donneur d'ordre de vérifier que les produits et matériaux impactés par les travaux prévus ont bien fait l'objet de recherche de présence ou d'absence d'amiante.

En cas de changement, ajout ou modification du périmètre et/ou du programme de travaux, il conviendra au donneur d'ordre de faire réaliser les investigations supplémentaires nécessaires.

La recherche des matériaux pouvant contenir de l'amiante (MPCA) de l'annexe A de la norme NF X 46-020 est réalisée par recherche visuelle et investigation destructrice d'ouvrages et de parties d'ouvrages, avec prélèvements d'échantillons selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de cette norme.

L'ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante. Ainsi, des fibres peuvent migrer et polluer un produit ou un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté. L'intervention ne

prend pas en compte dans le présent repérage, cet effet de pollution éventuelle.
Les résultats antérieurs, en matière de repérage d'amiante, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes réglementaires et normatifs.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) du repérage : le 05/12/2023

5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Rapports de repérage amiante :

Aucun rapport de repérage antérieur nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

Autres documents :

Aucun document nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

5.2. Conditions de visite

Absence de documents décrivant les ouvrages (plans, croquis)
Absence d'informations sur la date de délivrance du permis de construire
Absence d'informations décrivant les produits, matériaux et protections physiques mises en place
Absence de communication des anciens rapports de repérage
Absence de communication par écrit des zones dans lesquelles sont réalisés les travaux et la nature de ceux-ci
Absence d'informations sur les techniques génératrices de nuisances (vibrations, etc.) utilisées lors des travaux

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Résultats détaillés

Abréviations du tableau :

Px = prélèvement pour analyse n°X (tous les prélèvements sont précédés d'un sondage)

Idem Px = produit ou matériau similaire à celui ayant fait l'objet du Px

S = sondage en complément de l'inspection visuelle

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
BATIMENT F / R+3 / PALIER	Revêtement de sol	Colle de carrelage	/	P017	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / R+3 / PALIER	Revêtement du mur	Colle de plinthe	/	P018	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / R+3 / PALIER	Mur	Enduit de lissage	ciment, fin, plâtre	P019	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / R+3 / PALIER	Plafond	Enduit de lissage	ciment, fin, plâtre	P020	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / R+2 / PALIER	Revêtement de sol	Colle de carrelage	/	idem P013	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / R+2 / PALIER	Revêtement du mur	Colle de plinthe	/	idem P014	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / R+2 / PALIER	Mur	Enduit de lissage	ciment, fin, plâtre	idem P015	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / R+2 / PALIER	Plafond	Enduit de lissage	ciment, fin, plâtre	idem P016	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / R+1 / PALIER	Revêtement de sol	Colle de carrelage	/	P013	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / R+1 / PALIER	Revêtement du mur	Colle de plinthe	/	P014	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / R+1 / PALIER	Mur	Enduit de lissage	ciment, fin, plâtre	P015	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / R+1 / PALIER	Plafond	Enduit de lissage	ciment, fin, plâtre	P016	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / RDC / PALIER	Revêtement de sol	Colle de carrelage	/	idem P013	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / RDC / PALIER	Revêtement du mur	Colle de plinthe	/	idem P014	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / RDC / PALIER	Mur	Enduit de lissage	ciment, fin, plâtre	idem P015	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / RDC / PALIER	Plafond	Enduit de lissage	ciment, fin, plâtre	idem P016	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / SOUS SOL / PALIER	Revêtement de sol	Sol coulé	ciment	P010	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / SOUS SOL / PALIER	Mur	Enduit de lissage	ciment, fin, plâtre	P011	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / SOUS SOL / PALIER	Plafond	Enduit de lissage	ciment, fin, plâtre	P012	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / LOCAL MACHINERIE	Mur	Joint d'assemblage	/	idem P001	Résultat d'analyse	JOINT DE PARPAING	NON
BATIMENT F / LOCAL MACHINERIE	Ascenseur et monte-charge	Frein	plaquette, fibreux	P005	Résultat d'analyse	/	NON

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
BATIMENT F / LOCAL MACHINERIE	Ascenseur et monte-charge	Frein	fibreux, plaquette	P006	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / LOCAL MACHINERIE	Revêtement de sol	Sol coulé	ciment	P007	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / LOCAL MACHINERIE	Plafond	Enduit de lissage	ciment, fin	P008	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / CABINE ASCENSEUR	Porte	Isolant intérieur porte	laine de verre	P003	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / CABINE ASCENSEUR	Porte	Isolant intérieur porte	laine de verre	P004	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / CABINE ASCENSEUR	Revêtement de sol	Lé plastique	cassant, +COLLE	P021	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / CABINE ASCENSEUR	Revêtement de sol	Lé plastique	cassant, +COLLE	P022	Résultat d'analyse	/	NON
BATIMENT F / CABINE ASCENSEUR	Porte	Peinture	anti-condensation, gris(e)	P023	Résultat d'analyse	PEINTURE PORTE ASCENSEUR	NON
BATIMENT F / CABINE ASCENSEUR	Revêtement du mur	Colle de plinthe	/	/	Ne contient pas d'amiante par nature	PLINTHE PVC cloué	NON
BATIMENT F / CABINE ASCENSEUR	Paroi cabine	Panneau	métallique	/	Ne contient pas d'amiante par nature	/	NON
BATIMENT F / GAINÉ ASCENSEUR	Mur	Joint d'assemblage	/	P001	Résultat d'analyse	JOINT DE PARPAING	NON
BATIMENT F / GAINÉ ASCENSEUR	Mur	Joint d'assemblage	/	P002	Résultat d'analyse	JOINT DE PARPAING	NON
BATIMENT F / GAINÉ ASCENSEUR	Revêtement de sol	Sol coulé	ciment	P009	Résultat d'analyse	/	NON

7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

<i>Localisation</i>	<i>Commentaires</i>
BATIMENT F / R+3 / PALIER	/
BATIMENT F / R+2 / PALIER	/
BATIMENT F / R+1 / PALIER	/
BATIMENT F / RDC / PALIER	/
BATIMENT F / SOUS SOL / PALIER	/
BATIMENT F / LOCAL MACHINERIE	/
BATIMENT F / CABINE ASCENSEUR	/
BATIMENT F / GAINES ASCENSEUR	/

7.2. Croquis de repérage

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE			LEGENDE					
Adresse	44 TER RUE JEAN BART LILLE		Px →	Prélèvement n°X contenant de l'amiante	Matériaux et produits contenant de l'amiante :			
			Px →			Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante		
	Date visite	05/12/2023	S →				Sondage	
	Auteur	MONTEIRO						Investigations Approfondies à mener (justification)
	N° dossier							
	Planche	R+3	IA →					
Plan/Elévation	Indice		NV Non visité	HTx Hors périmètre de repérage				

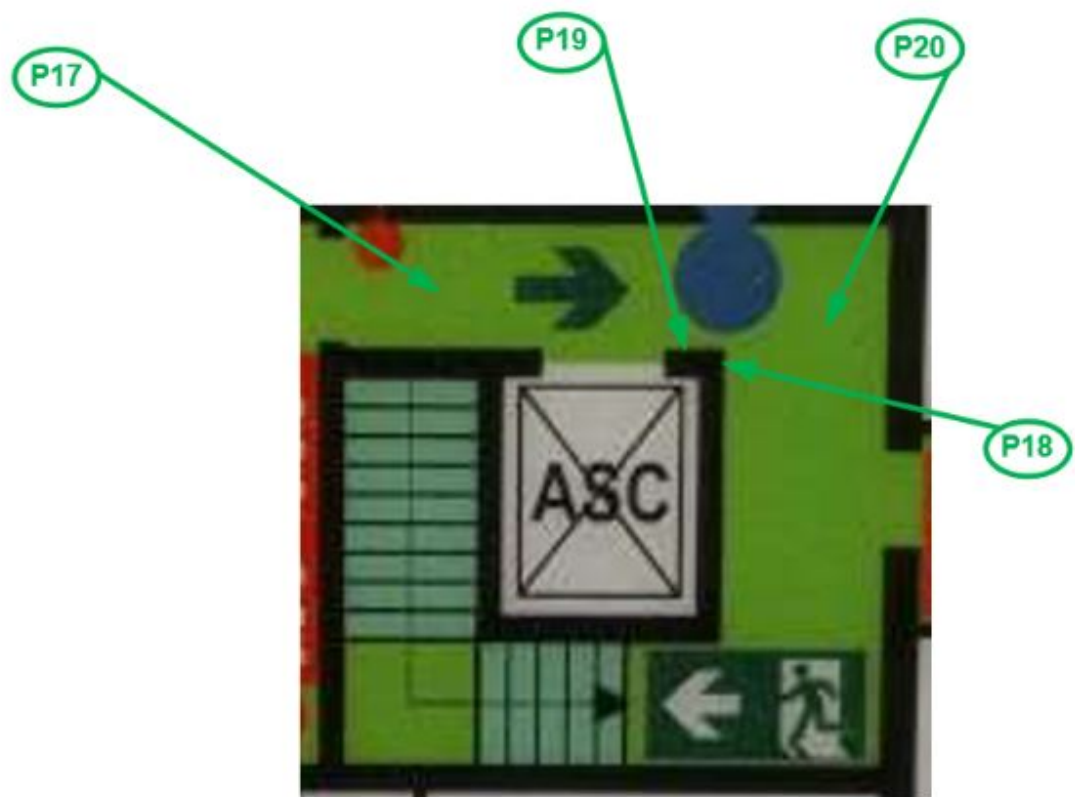


Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)		
Site : DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD	Adresse : 44 TER RUE JEAN BART 59000 LILLE	Localisation : BATIMENT F
Réalisé par : Victor MONTEIRO	N° de planche : 1 / 6	

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE			LEGENDE	
Adresse	44 TER RUE JEAN BART LILLE		Px Px S IA NV HTx	Matériaux et produits contenant de l'amiante :
	Date visite	05/12/2023	Prélèvement n°X contenant de l'amiante	
	Auteur	MONTEIRO	Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante	
	N° dossier		Sondage	
	Planche	R+2	Investigations Approfondies à mener (justification)	
Plan/Élévation	Indice		Non visité Hors périmètre de repérage	

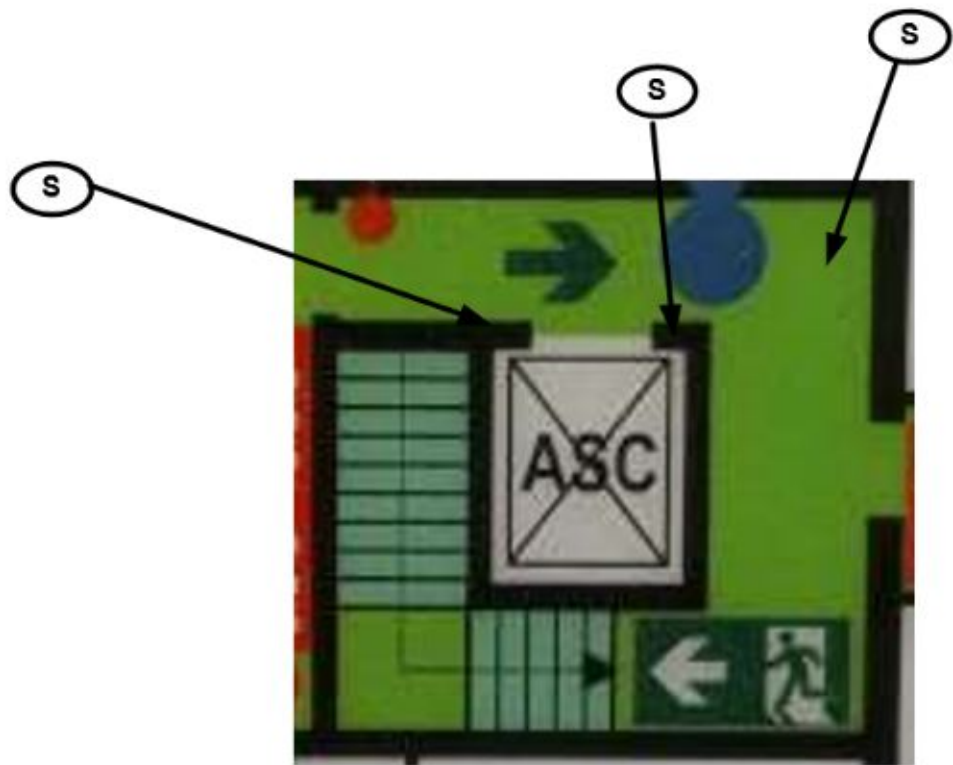


Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)		
Site : DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD	Adresse : 44 TER RUE JEAN BART 59000 LILLE	Localisation : BATIMENT F
Réalisé par : Victor MONTEIRO	N° de planche : 2 / 6	

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE			LEGENDE	
Adresse	44 TER RUE JEAN BART LILLE		Px Px S IA NV HTx	Matériaux et produits contenant de l'amiante :
	Date visite	05/12/2023	Prélèvement n°X contenant de l'amiante	
	Auteur	MONTEIRO	Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante	
	N° dossier		Sondage	
	Planche	R+1	Investigations Approfondies à mener (justification)	
Plan/Élévation	Indice		Non visité	Hors périmètre de repérage

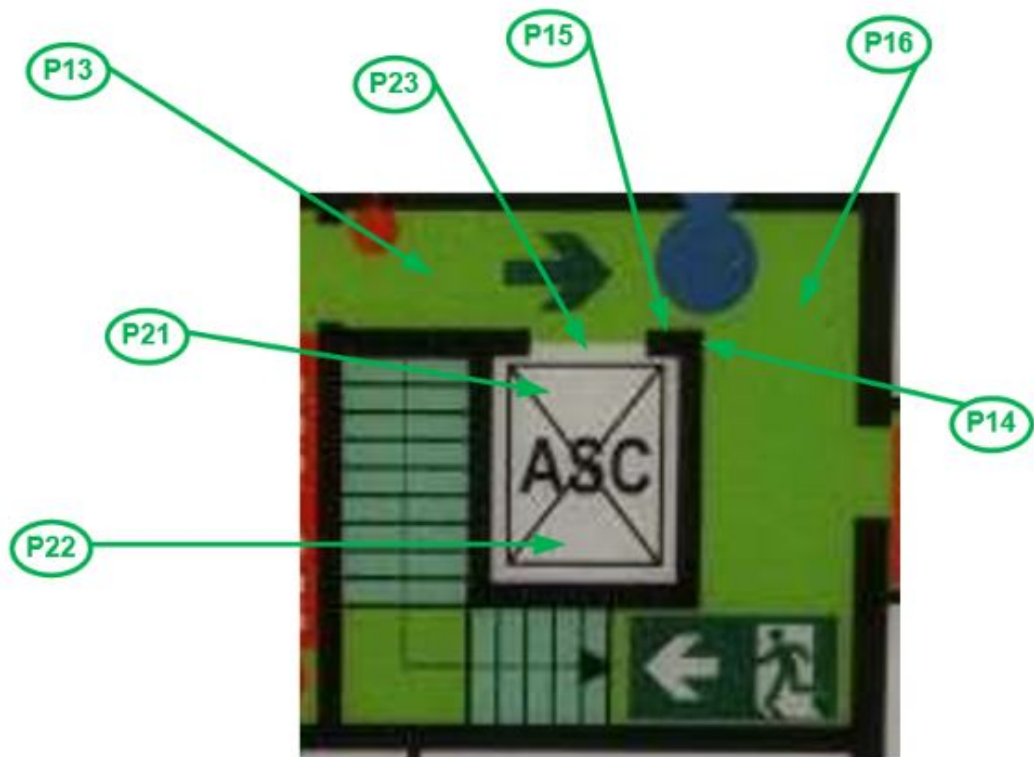


Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)		
Site : DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD	Adresse : 44 TER RUE JEAN BART 59000 LILLE	Localisation : BATIMENT F
Réalisé par : Victor MONTEIRO	N° de planche : 3 / 6	

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE			LEGENDE	
Adresse	44 TER RUE JEAN BART LILLE		Px → Prélèvement n°X contenant de l'amiante Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante	Matériaux et produits contenant de l'amiante :
	Date visite	05/12/2023	Px → Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante	
	Auteur	MONTEIRO	S → Sondage	
	N° dossier		IA → Investigations Approfondies à mener (justification)	
	Planche	SOUS SOL		
Plan/Elévation	Indice		NV Non visité HTx Hors périmètre de repérage	

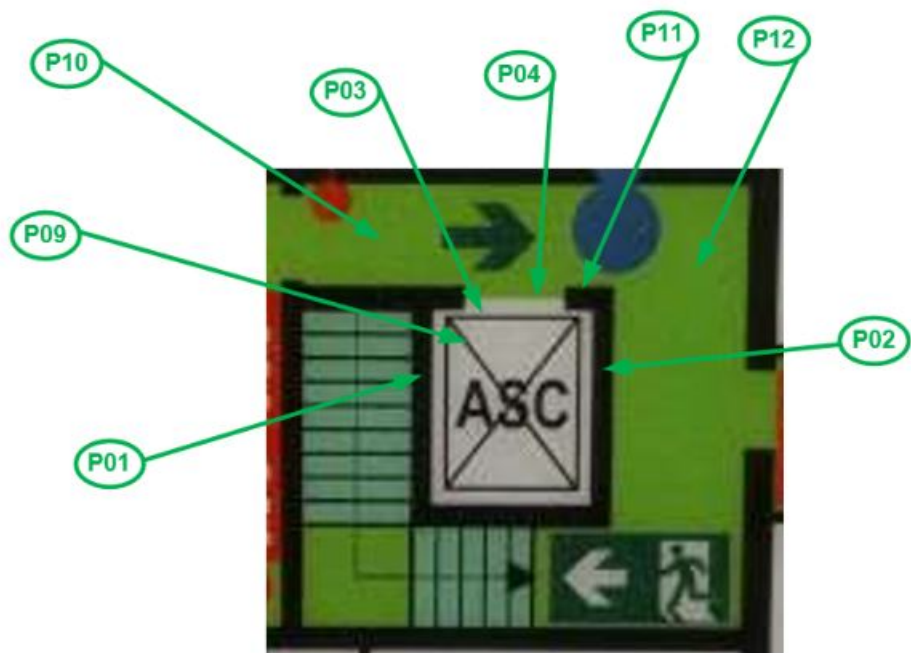


Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)		
Site : DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD	Adresse : 44 TER RUE JEAN BART 59000 LILLE	Localisation : BATIMENT F
Réalisé par : Victor MONTEIRO	N° de planche : 4 / 6	

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE			LEGENDE	
Adresse	44 TER RUE JEAN BART LILLE		Px → Prélèvement n°X contenant de l'amiante	Matériaux et produits contenant de l'amiante :
	Date visite	05/12/2023	Px → Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante	
	Auteur	MONTEIRO	S → Sondage	
	N° dossier		IA → Investigations Approfondies à mener (justification)	
	Planche	RDC	IA → Investigations Approfondies à mener (justification)	
Plan/Élévation	Indice		NV Non visité HTx Hors périmètre de repérage	

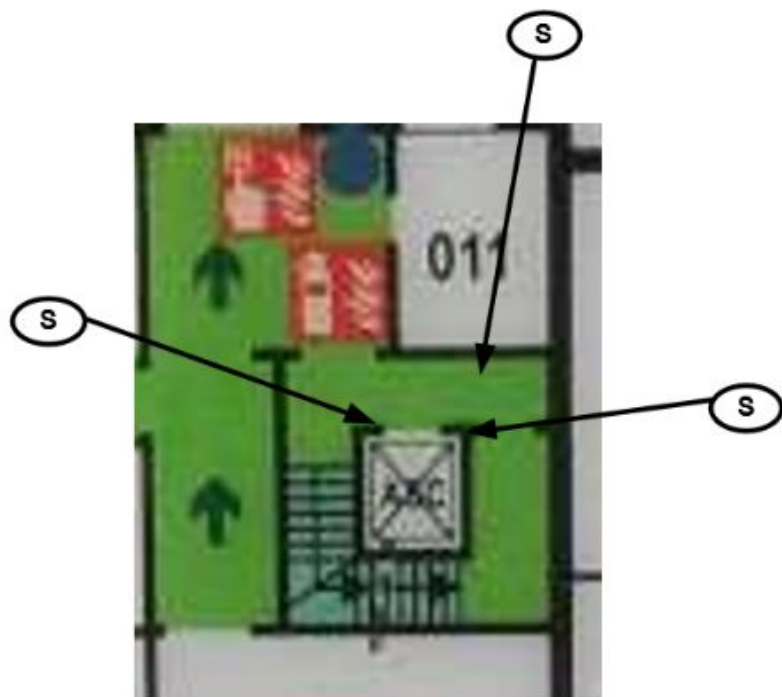


Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)		
Site : DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD	Adresse : 44 TER RUE JEAN BART 59000 LILLE	Localisation : BATIMENT F
Réalisé par : Victor MONTEIRO	N° de planche : 5 / 6	

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE			LEGENDE	
Adresse	44 TER RUE JEAN BART LILLE		Px →	Matériaux et produits contenant de l'amiante :
	Date visite	05/12/2023	Px →	
Auteur	MONTEIRO	SX →		
N° dossier		IA →		
Planche	MACHINERIE	NV →		
Plan/Élévation	Indice		HTx →	

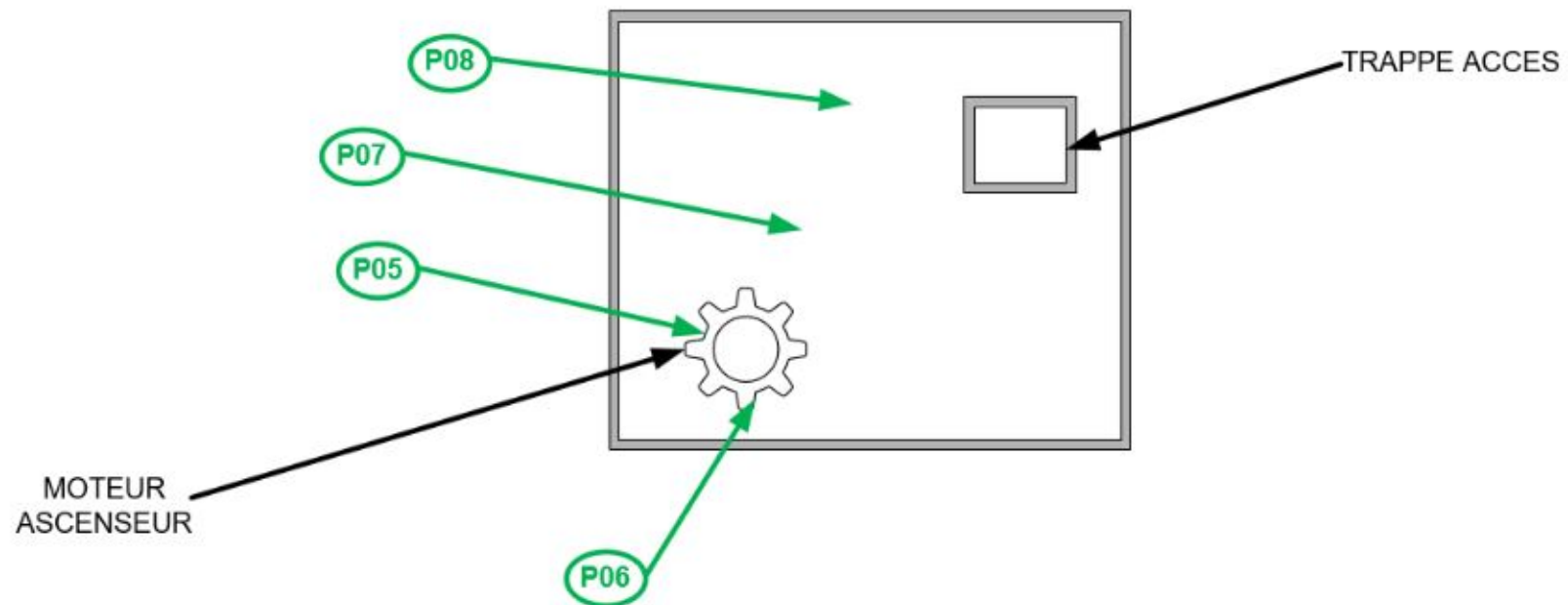
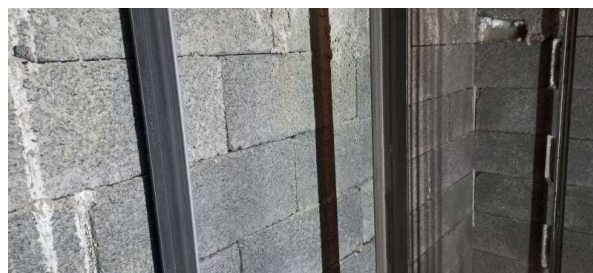


Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)		
Site : DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD	Adresse : 44 TER RUE JEAN BART 59000 LILLE	Localisation : BATIMENT F
Réalisé par : Victor MONTEIRO	N° de planche : 6 / 6	

7.3. Photos



Prélèvement - P001 : BATIMENT F / GAINÉ ASCENSEUR -
Joint d'assemblage- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P002 : BATIMENT F / GAINÉ ASCENSEUR -
Joint d'assemblage- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P003 : BATIMENT F / CABINE ASCENSEUR -
Isolant intérieur porte- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P004 : BATIMENT F / CABINE ASCENSEUR -
Isolant intérieur porte- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P005 : BATIMENT F / LOCAL MACHINERIE -
Frein- (Absence d'amiante)



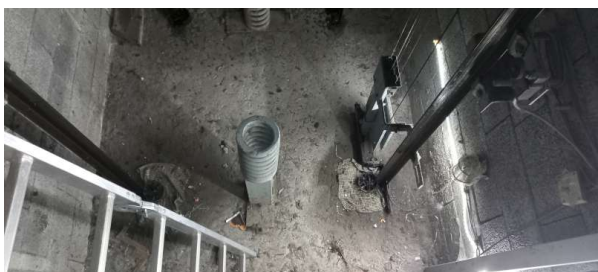
Prélèvement - P006 : BATIMENT F / LOCAL MACHINERIE -
Frein- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P007 : BATIMENT F / LOCAL MACHINERIE -
Sol coulé- (Absence d'amiante)



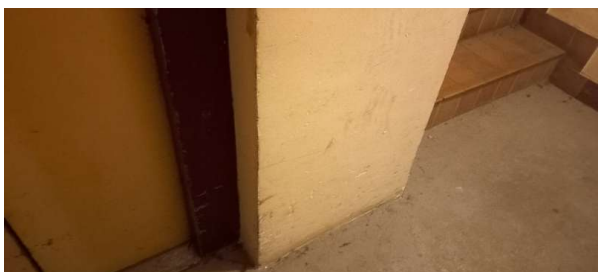
Prélèvement - P008 : BATIMENT F / LOCAL MACHINERIE -
Enduit de lissage- (Absence d'amiante)



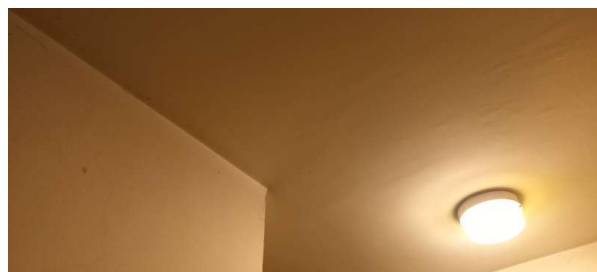
Prélèvement - P009 : BATIMENT F / GAINE ASCENSEUR -
Sol coulé- (Absence d'amiante)



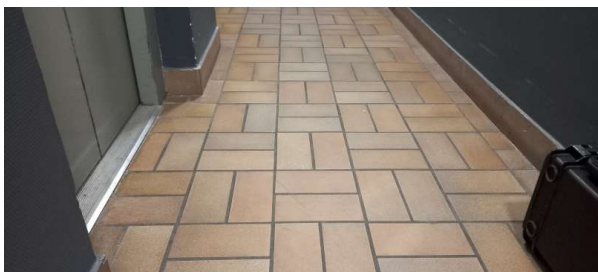
Prélèvement - P010 : BATIMENT F / SOUS SOL / PALIER -
Sol coulé- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P011 : BATIMENT F / SOUS SOL / PALIER -
Enduit de lissage- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P012 : BATIMENT F / SOUS SOL / PALIER -
Enduit de lissage- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P013 : BATIMENT F / R+1 / PALIER - Colle de carrelage- (Absence d'amiante)



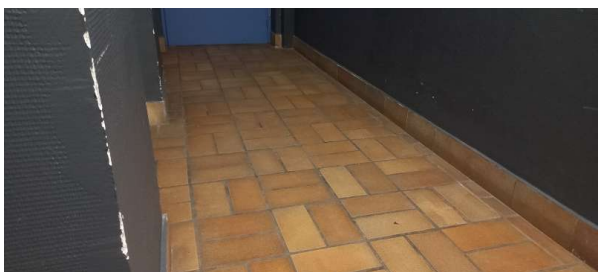
Prélèvement - P014 : BATIMENT F / R+1 / PALIER - Colle de plinthe- (Absence d'amiante)



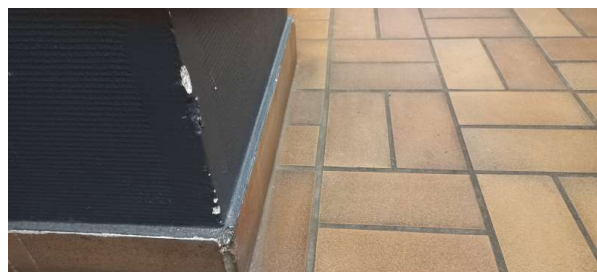
Prélèvement - P015 : BATIMENT F / R+1 / PALIER - Enduit de lissage- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P016 : BATIMENT F / R+1 / PALIER - Enduit de lissage- (Absence d'amiante)



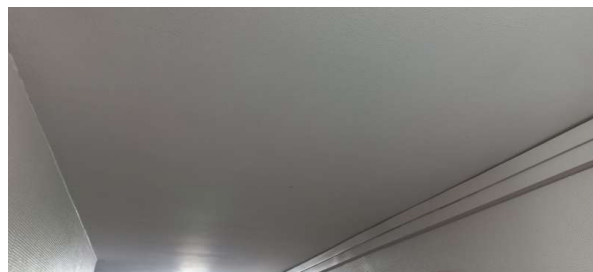
Prélèvement - P017 : BATIMENT F / R+3 / PALIER - Colle de carrelage- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P018 : BATIMENT F / R+3 / PALIER - Colle de plinthe- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P019 : BATIMENT F / R+3 / PALIER - Enduit de lissage- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P020 : BATIMENT F / R+3 / PALIER - Enduit de lissage- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P021 : BATIMENT F / CABINE ASCENSEUR - Lé plastique- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P022 : BATIMENT F / CABINE ASCENSEUR - Lé plastique- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P023 : BATIMENT F / CABINE ASCENSEUR - Peinture- (Absence d'amiante)



Déclaré - : BATIMENT F / CABINE ASCENSEUR - Colle de plinthe- (Absence d'amiante)



Déclaré - : BATIMENT F / CABINE ASCENSEUR - Panneau-
(Absence d'amiante)

7.4. Attestation d'assurance



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG**, Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) Diagnostic amiante

- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulation,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité,
- Diagnostic portant sur la gestion des Produits, Matériaux et des Déchets (PMD) issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiment (Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021), y compris le réemploi des matériaux - concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) Autres diagnostics

- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voiries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques -DPE- :
 - Location
 - Cession immobilière
 - ERP
 - Neuf

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel : +33(0)1 40 67 42 42
Fax : +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

- Mise à jour du DPE,
- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic méréule (DDT),
- Etat parasitaire et diagnostic méréule (hors DDT),
- Diagnostic Plomb avant / après travaux,
- Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
- Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
- Etat des lieux,
- Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
- Millèmes de copropriété,
- Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
- Sécurité piscine,
- Diagnostic technique Loi SRU,
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public,
- Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb.

3) Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.

4) Conseil en performance énergétique.

5) Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil.

6) Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

7) Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.

MONTANTS DE GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), par sinistre 1 000 000 EUR

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE PENDANT ET/OU APRES PRESTATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), par année d'assurance 1 000 000 EUR

La présente attestation valable du 01/01/2023 à zéro heure au 31/12/2023 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 14 décembre 2022

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 40 67 42 42 - 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel : +33(0)1 40 67 42 42
Fax : +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

7.5. Certificat de compétence

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à
MONTEIRO Victor

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-5 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/05/2018	15/05/2021
Termites métropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/05/2018	15/05/2021
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	11/06/2018	10/06/2021
Electricité	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	11/10/2018	10/10/2021
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	11/06/2018	10/06/2021
Amiante sans mention	Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	12/05/2021	11/05/2026
Amiante avec mention	Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	12/05/2021	11/05/2026

Date : 18/05/2021

Numéro de certificat : 8118090

Laurent Croguennec, Président



* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'à : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-dtdg

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX





cofrac
CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION
N°4-0087
Liste des sites et
portées disponibles
sur www.cofrac.fr

7.6. Rapports d'essais de laboratoire

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS

Monsieur Victor MONTEIRO

27 Allée du Chargement - BP 336

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Notre référence : AR-24-HB-000020-01

Numéro de dossier : 23N047818**Référence de dossier : 1510797287/367740243/1**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 23N047818-001 - Référence *BV3JI4901 Réf. pré1 : P001 BATIMENT F/ GAINES ASCENSEUR/Mur - Joint d'assemblage*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 23N047818-002 - Référence *BV3JI4902 Réf. pré1 : P002 BATIMENT F/ GAINES ASCENSEUR/Mur - Joint d'assemblage*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 23N047818-003 - Référence *BV3JI4903 Réf. pré1 : P003 BATIMENT F/ CABINE ASCENSEUR/Porte - Isolant intérieur porte - (laine de verre)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 23N047818-004 - Référence *BV3JI4904 Réf. pré1 : P004 BATIMENT F/ CABINE ASCENSEUR/Porte - Isolant intérieur porte - (laine de verre)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 23N047818-005 - Référence *BV3JI4905 Réf. pré1 : P005 BATIMENT F/ LOCAL MACHINERIE/Ascenseur et monte-charge - Frein - (plaquette-fibreux)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 23N047818-006 - Référence *BV3JI4906 Réf. pré1 : P006 BATIMENT F/ LOCAL MACHINERIE/Ascenseur et monte-charge - Frein - (fibreux-plaquette)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 23N047818-007 - Référence BV3JI4907 Réf. prél : P007 BATIMENT F/ LOCAL
MACHINERIE/Revêtement de sol - Sol coulé - (ciment), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins
Lab Environment Testing Portugal

- N° 23N047818-008 - Référence BV3JI4908 Réf. prél : P008 BATIMENT F/ LOCAL
MACHINERIE/Plafond - Enduit de lissage - (ciment-fin), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lat
Environment Testing Portugal

- N° 23N047818-009 - Référence BV3JI4909 Réf. prél : P009 BATIMENT F/ GAINÉ
ASCENSEUR/Revêtement de sol - Sol coulé - (ciment), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lat
Environment Testing Portugal

- N° 23N047818-010 - Référence BV3JI4910 Réf. prél : P010 BATIMENT F/ SOUS SOL /
PALIER/Revêtement de sol - Sol coulé - (ciment), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab
Environment Testing Portugal

- N° 23N047818-011 - Référence BV3JI4911 Réf. prél : P011 BATIMENT F/ SOUS SOL / PALIER/Mur -
Enduit de lissage - (ciment-fin-plâtre), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment
Testing Portugal

- N° 23N047818-012 - Référence BV3JI4912 Réf. prél : P012 BATIMENT F/ SOUS SOL / PALIER/Plafond
- Enduit de lissage - (ciment-fin-plâtre), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment
Testing Portugal

- N° 23N047818-013 - Référence BV3JI4913 Réf. prél : P013 BATIMENT F/ R+1/ PALIER/Revêtement de
sol - Colle de carrelage, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 23N047818-014 - Référence BV3JI4914 Réf. prél : P014 BATIMENT F/ R+1/ PALIER/Revêtement du
mur - Colle de plinthe, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 23N047818-015 - Référence BV3JI4915 Réf. prél : P015 BATIMENT F/ R+1/ PALIER/Mur - Enduit de
lissage - (ciment-fin-plâtre), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing
Portugal

- N° 23N047818-016 - Référence BV3JI4916 Réf. prél : P016 BATIMENT F/ R+1/ PALIER/Plafond -
Enduit de lissage - (ciment-fin-plâtre), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment
Testing Portugal

- N° 23N047818-017 - Référence *BV3JI4917 Réf. pré* : *P017 BATIMENT F/ R+3/ PALIER/Revêtement de sol - Colle de carrelage*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 23N047818-018 - Référence *BV3JI4918 Réf. pré* : *P018 BATIMENT F/ R+3/ PALIER/Revêtement du mur - Colle de plinthe*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 23N047818-019 - Référence *BV3JI4919 Réf. pré* : *P019 BATIMENT F/ R+3/ PALIER/Mur - Enduit de lissage - (ciment-fin-plâtre)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 23N047818-020 - Référence *BV3JI4920 Réf. pré* : *P020 BATIMENT F/ R+3/ PALIER/Plafond - Enduit de lissage - (ciment-fin-plâtre)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 23N047818-021 - Référence *BV3JI4921 Réf. pré* : *P021 BATIMENT F/ CABINE ASCENSEUR/Revêtement de sol - (cassant/+COLLE)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 23N047818-022 - Référence *BV3JI4922 Réf. pré* : *P022 BATIMENT F/ CABINE ASCENSEUR/Revêtement de sol - (cassant/+COLLE)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 23N047818-023 - Référence *BV3JI4923 Réf. pré* : *P023 BATIMENT F/ CABINE ASCENSEUR/Porte - Peinture - (anti-condensation/gris(e))*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

EUROFINS ANALYSES POUR LE BÂTIMENT NORD SAS

Réception résultat

557 Route de Noyelles
PA du Pommier
62110 Hénin Beaumont

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-100604-01 Date d'émission de rapport : 29/12/2023 21:55 Page 1/6
Référence laboratoire N° : 23EK090989 Référence de suivi du dossier N° : 23N047818
Reçu au laboratoire le : 27/12/2023 Date de réception : 22/12/2023
Date d'analyse : 28/12/2023
Référence dossier Client: 23N047818 - 1510797287/367740243/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	23N047818-001 - BV3JI4901 Réf. prél : P001 BATIMENT F/ GAINÉ ASCENSEUR/Mur - Joint d'assemblage	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / KYJ2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	23N047818-002 - BV3JI4902 Réf. prél : P002 BATIMENT F/ GAINÉ ASCENSEUR/Mur - Joint d'assemblage	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / KYJ2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	23N047818-003 - BV3JI4903 Réf. prél : P003 BATIMENT F/ CABINE ASCENSEUR/Porte - Isolant intérieur porte - (laine de verre)	Matériau fibreux de type isolant (jaune)	MOLP / TF5L	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
004	23N047818-004 - BV3JI4904 Réf. prél : P004 BATIMENT F/ CABINE ASCENSEUR/Porte - Isolant intérieur porte - (laine de verre)	Matériau fibreux de type isolant (jaune)	MOLP / TF5L	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-100604-01	Date d'émission de rapport : 29/12/2023 21:55	Page 2/6
Référence laboratoire N° : 23EK090989	Référence de suivi du dossier N° : 23N047818	
Reçu au laboratoire le : 27/12/2023	Date de réception : 22/12/2023	
Date d'analyse : 28/12/2023		
Référence dossier Client: 23N047818 - 1510797287/367740243/1		

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005 (1)	23N047818-005 - BV3JI4905 Réf. prél : P005 BATIMENT F/ LOCAL MACHINERIE/Ascenseur et monte-charge - Frein - (plaquette-fibreux)	Matériau semi-dur (gris) (foncé)	MET / X9BQ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006 (1)	23N047818-006 - BV3JI4906 Réf. prél : P006 BATIMENT F/ LOCAL MACHINERIE/Ascenseur et monte-charge - Frein - (fibreux-plaquette)	Matériau semi-dur (gris) (foncé)(i)	MET / X9BQ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	23N047818-007 - BV3JI4907 Réf. prél : P007 BATIMENT F/ LOCAL MACHINERIE/Revêtement de sol - Sol coulé - (ciment)	Matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET / KYJ2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	23N047818-008 - BV3JI4908 Réf. prél : P008 BATIMENT F/ LOCAL MACHINERIE/Plafond Enduit de lissage - (ciment-fin)	Matériau semi-dur de type ciment (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / KYJ2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	23N047818-009 - BV3JI4909 Réf. prél : P009 BATIMENT F/ GAINÉ ASCENSEUR/Revêtement de sol - Sol coulé - (ciment)	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / KYJ2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-100604-01	Date d'émission de rapport : 29/12/2023 21:55	Page3/6
Référence laboratoire N° : 23EK090989	Référence de suivi du dossier N° : 23N047818	
Reçu au laboratoire le : 27/12/2023	Date de réception : 22/12/2023	
Date d'analyse : 28/12/2023		
Référence dossier Client: 23N047818 - 1510797287/367740243/1		

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
010	23N047818-010 - BV3JI4910 Réf. prél : P010 BATIMENT F/ SOUS SOL / PALIER/Revêtement de sol - Sol coulé - (ciment)	Matériau dur (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / KYJ2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
011	23N047818-011 - BV3JI4911 Réf. prél : P011 BATIMENT F/ SOUS SOL / PALIER/Mur - Enduit de lissage - (ciment-fin-plâtre)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET / KYJ2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012	23N047818-012 - BV3JI4912 Réf. prél : P012 BATIMENT F/ SOUS SOL / PALIER/Plafond - Enduit de lissage - (ciment-fin-plâtre)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET / KYJ2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013	23N047818-013 - BV3JI4913 Réf. prél : P013 BATIMENT F/ R+1/ PALIER/Revêtement de sol - Colle de carrelage	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET / KYJ2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
014	23N047818-014 - BV3JI4914 Réf. prél : P014 BATIMENT F/ R+1/ PALIER/Revêtement de mur - Colle de plinthe	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau de type système d'enduit peinture (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / KYJ2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-100604-01	Date d'émission de rapport : 29/12/2023 21:55	Page 4/6
Référence laboratoire N° : 23EK090989	Référence de suivi du dossier N° : 23N047818	
Reçu au laboratoire le : 27/12/2023	Date de réception : 22/12/2023	
Date d'analyse : 28/12/2023		
Référence dossier Client: 23N047818 - 1510797287/367740243/1		

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
015	23N047818-015 - BV3JI4915 Réf. prél : P015 BATIMENT F/ R+1/ PALIER/Mur - Enduit de lissage - (ciment-fin-plâtre)	Matériau de type maillage de fibres et liant (gris) ; matériau de type peinture (beige) en traces ; matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET / KYJ2	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
016	23N047818-016 - BV3JI4916 Réf. prél : P016 BATIMENT F/ R+1/ PALIER/Plafond - Enduit de lissage - (ciment-fin-plâtre)	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET / LWK3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
017 (2)	23N047818-017 - BV3JI4917 Réf. prél : P017 BATIMENT F/ R+3/ PALIER/Revêtement de sol - Colle de carrelage	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET / LWK3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
018	23N047818-018 - BV3JI4918 Réf. prél : P018 BATIMENT F/ R+3/ PALIER/Revêtement du mur - Colle de plinthe	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau de type système d'enduit peinture (gris) ; matériau dur (gris) (foncé) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET / LWK3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
019 (2)	23N047818-019 - BV3JI4919 Réf. prél : P019 BATIMENT F/ R+3/ PALIER/Mur - Enduit de lissage - (ciment-fin-plâtre)	Matériau de type maillage de fibres et liant (gris) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET / LWK3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-100604-01	Date d'émission de rapport : 29/12/2023 21:55	Page5/6
Référence laboratoire N° : 23EK090989	Référence de suivi du dossier N° : 23N047818	
Reçu au laboratoire le : 27/12/2023	Date de réception : 22/12/2023	
Date d'analyse : 28/12/2023		
Référence dossier Client: 23N047818 - 1510797287/367740243/1		

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
020	23N047818-020 - BV3JI4920 Réf. prél : P020 BATIMENT F/ R+3/ PALIER/Plafond - Enduit de lissage - (ciment-fin-plâtre)	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET / LWK3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
021	23N047818-021 - BV3JI4921 Réf. prél : P021 BATIMENT F/ CABINE ASCENSEUR/Revêtement de sol - (cassant/ +COLLE)	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris) ; matériau de type colle (jaune)	MET / LWK3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
022	23N047818-022 - BV3JI4922 Réf. prél : P022 BATIMENT F/ CABINE ASCENSEUR/Revêtement de sol - (cassant/ +COLLE)	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris) ; matériau de type colle (jaune)	MET / LWK3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
023	23N047818-023 - BV3JI4923 Réf. prél : P023 BATIMENT F/ CABINE ASCENSEUR/Porte - Peinture - (anti-condensation/gris)	Matériau de type peinture (marron) ; matériau de type peinture (gris)	MET / LWK3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Observation(s) échantillon(s)

- (1) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.
- (2) Echantillon mouillé.

Observation(s) couche(s)

- (i) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-100604-01

Date d'émission de rapport : 29/12/2023 21:55

Page6/6

Référence laboratoire N° : 23EK090989

Référence de suivi du dossier N° : 23N047818

Reçu au laboratoire le : 27/12/2023

Date de réception : 22/12/2023

Date d'analyse : 28/12/2023

Référence dossier Client: 23N047818 - 1510797287/367740243/1

MOLP: Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2021 - annexe 2

MET: Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021, P-PS-SOP3368 : version 8

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur <http://www.ipac.pt/>.

NB 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur

<https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratório-de-análise-de-amianto/qualidade/>.

NB 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 9 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 10 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :



Cláudio Teixeira
Technicien de laboratoire